

## COMMUNIQUE DU CMF\*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société HexaByte et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché Financier, le Directeur Général de la société a précisé ce qui suit :

« Nous vous confirmons qu'aucune information ou évènement visé par le règlement du conseil du marché financier (notamment les articles 4, 36 à 41 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994) n'est intervenu, susceptible de provoquer une augmentation pareille de cours ou de l'expliquer.

Nous vous prions aussi de noter que :

- Aucune opération financière ou due diligence n'est en cours, à l'exception de celles régulières et réglementaires effectuées périodiquement par les commissaires aux comptes.
- Aucun nouveau projet d'investissement significatif n'a été décidé, à la date de ce jour».

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.*